

Note de service

DESTINATAIRES : À tout le personnel infirmier des unités de la médecine Est et Ouest et personnel de la pharmacie de l'Hôpital Anna-Laberge

EXPÉDITEUR : Sandra Chapados, Adjointe au chef du département de pharmacie, Hôpital Anna-Laberge

DATE : 2018-05-17

OBJET : **SÉCURITÉ LIÉE À L'HÉPARINE**

Suite à la visite d'Agrément Canada, nous devons mettre en place des mesures pour assurer la sécurité liée à l'héparine dont certains éléments sont non-conformes.

Ainsi nous devons limiter la disponibilité des solutés d'Héparine aux unités sans cabinets automatisés décentralisés et servir ces solutés aux noms des usagers lorsque nécessaire.

À partir du 23 mai, il y aura donc réduction des solutés d'héparine au commun à 4. Ce nombre restreint servira uniquement pour débiter une nouvelle ordonnance. Le reservice des solutés sera fait par la suite au nom de l'utilisateur **dans les tiroirs des médicaments grands formats**. Vous devez donc vous assurer de vérifier ces tiroirs lors de changement de sac pour éviter de prendre les solutés dans le commun et qu'ainsi votre petite réserve s'épuise.

Des étiquettes fluorescentes seront également apposées sur les bacs des fioles d'héparine ainsi que des étiquettes « ALERTE médicament à haut risque » sur les solutés d'héparine.

Merci de votre collaboration



Sandra Chapados, Adjointe au chef du département de pharmacie
CISSS Montérégie-Ouest, Hôpital Anna-Laberge